

*Date de dépôt : 25 avril 2018*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Mme Isabelle Brunier : Le retour d'un ancien fléau ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 23 mars 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Je me suis laissé dire que la gale faisait son grand retour en terres genevoises. Des lieux publics (transports publics, écoles, institutions de la petite enfance, lieux d'accueils divers, etc.) auraient été frappés par la désagréable réapparition des acariens particuliers qui la provoquent. D'où mes questions :*

- Avez-vous connaissance de cette recrudescence ?*
- Comment s'explique-t-elle, qu'est-ce qui favorise cette propagation ?*
- Quelles sont les mesures prises pour l'enrayer ?*
- Existe-t-il un protocole standard à appliquer dans les lieux publics touchés ?*

*Par avance merci pour les réponses apportées et surtout pour les mesures sanitaires prises.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

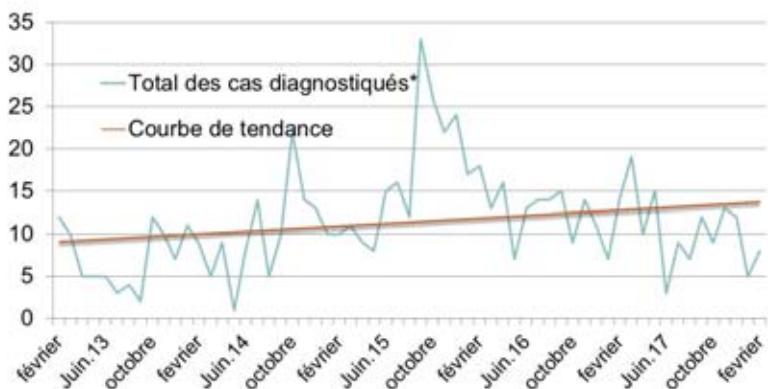
### Introduction

La gale est une parasitose cutanée répandue dans le monde entier et surtout connue lors des poussées épidémiques en collectivités. Elle touche tous les continents, tous les âges, tous les milieux sociaux.

La gale est une affection bénigne. Elle est due à un parasite de la famille des acariens appelé « sarcopte » qui se loge et circule sous la peau en creusant des sillons et provoquant des démangeaisons. La contamination se fait surtout par contacts directs étroits et prolongés avec une personne porteuse de la gale (par exemple contacts peau à peau, partage d'un même lit) ou beaucoup plus rarement par contacts indirects via des tissus contaminés (linge, literie, sièges en tissu). La transmission est favorisée par la promiscuité, raison pour laquelle elle se transmet plus facilement au sein des familles, des institutions ou des collectivités avec contacts rapprochés. Le diagnostic de la gale peut être difficile. Il est essentiellement clinique et la notion d'un contact avec une personne infectée est cruciale.

En Suisse, la gale n'est pas une maladie à déclaration obligatoire, seuls les cas groupés sont parfois signalés au service du médecin cantonal (SMC). L'incidence de cette infection ne peut donc pas être estimée sur cette base. Néanmoins, des données de consultations du service de dermatologie des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) qui voit la majorité des personnes infectées sont disponibles.

Figure : Cas de gale en polyclinique de dermatologie des HUG de janvier 2013 à février 2018.



\* Un cas pris en charge peut être une personne, une famille ou un groupe de personnes vivant sous le même toit.

Source : Service de dermatologie, HUG

Selon cette statistique, la recrudescence des cas isolés et collectifs observée à Genève depuis 2013 tend plutôt à se stabiliser, voire à diminuer, en ce début d'année, malgré la survenue périodique de flambées touchant des collectivités.

Pour éliminer le sarcopte, il est indispensable de traiter non seulement les malades mais également les personnes de l'entourage proche (vivant sous le même toit), même si elles n'ont pas de symptômes, ainsi que le linge et la literie de toutes les personnes traitées. En effet, il n'y a pas de guérison spontanée de la gale. Il est également important que le traitement des personnes au sein d'une même famille ou du même groupe se fasse simultanément.

Différents facteurs peuvent favoriser la propagation de la gale. Parmi eux, le retard de diagnostic et de prise en charge, mais également l'absence de traitement de l'entourage proche et de l'environnement. La mobilité des enfants ou des personnes qui dorment dans plusieurs foyers ainsi que les voyages peuvent également jouer un rôle. Enfin, le coût du traitement est élevé et n'est pas remboursé par l'assurance obligatoire des soins, pouvant donc représenter un frein pour certaines familles, dont l'ensemble des membres doit être traité.

## Situation actuelle

Ces derniers mois, quelques épisodes de gale ont été signalés au sein de collectivités comme des institutions de la petite enfance et, bien que bénigne, la gale suscite parfois des inquiétudes au sein de la population.

De nombreux acteurs sont impliqués dans la prise en charge en réseau de cette problématique : le service de dermatologie des HUG, le programme santé migrants des HUG, le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ), l'Hospice général, les médecins libéraux, dont les pédiatres et dermatologues en collaboration avec le SMC.

Ces dernières années et face à la demande des professionnels et de la population, plusieurs mesures ont été prises en collaboration avec les différents acteurs, portant essentiellement sur l'information, la formation, la détection rapide et l'accès aux soins.

Des informations ciblées pour les patients, disponibles en plusieurs langues, ainsi que des recommandations aux professionnels de la santé ont été éditées par le service de dermatologie et mises à jour en mars dernier sur le site des HUG (<https://www.hug-ge.ch/dermatologie-venereologie/prise-charge-gale>). Ces recommandations visent à une prise en charge harmonisée des cas isolés ainsi que des cas en collectivité, rappelant la nécessité de traiter non seulement les patients mais également les contacts proches et l'environnement. Elles ont également été transmises par le SMC et le SSEJ, par courriel, aux pédiatres et aux dermatologues. De plus, des formations spécifiques destinées au personnel en contact avec les personnes en collectivité sont régulièrement proposées par les HUG.

Une permanence ou des consultations avec prise de rendez-vous facilitée ont été mises en place par le service de dermatologie des HUG, pour les personnes avec suspicion de gale. De même, lorsqu'un cas est identifié dans une collectivité accueillant des enfants en bas âge, le SSEJ transmet des recommandations pour le lavage et la désinfection de la literie et du linge, et diffuse un courrier aux parents pour les rendre attentifs à l'apparition éventuelle de lésions et leur recommander, le cas échéant, de consulter rapidement. Mentionnons encore qu'une collaboration avec une pharmacie du canton a permis d'obtenir un rabais conséquent sur le prix du traitement, non seulement pour les individus mais également pour les collectivités.

## Mesures prévues

Il est important de poursuivre ce travail en réseau et la diffusion des informations entre les différents acteurs.

Afin de prévenir rapidement la propagation de la gale, les mesures mises en place ainsi que la communication doivent être renforcées.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP